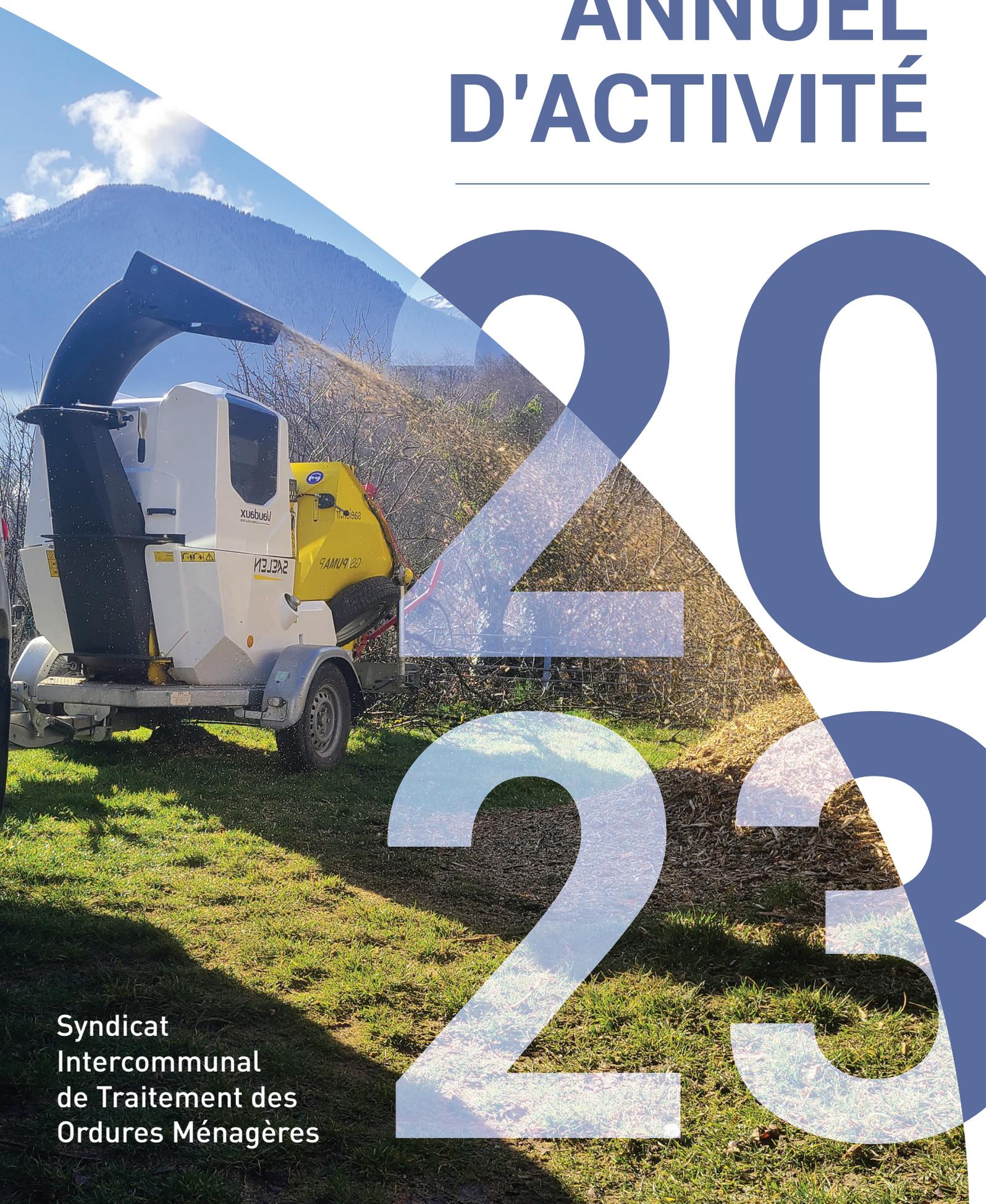




SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



Syndicat
Intercommunal
de Traitement des
Ordures Ménagères

Édito



► Christèle REBET Présidente du SITOM des Vallées du Mont-Blanc

Au 1er janvier 2023 le territoire du SITOM des Vallées du Mont Blanc s'est engagé dans la simplification du geste de tri comme la totalité du territoire français. Les nouvelles consignes facilitent le tri pour les usagers et le développement de nouvelles filières de recyclage afin de préserver les ressources naturelles. Un an après la mise en place de ces consignes, 62 tonnes supplémentaires ont été collectées par rapport à 2022 (+ 0,1 kg par habitant) et la qualité du tri s'est fortement améliorée : les erreurs de tri dans le bac jaune passant de 27,7 % à 19,8 %.

Acteur incontournable du territoire dans le domaine du développement durable, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc se doit également de poursuivre ses missions de réduction auprès des habitants. C'est pourquoi, en 2023, nous avons proposé un nouveau service gratuit à l'ensemble des foyers des communes du SITOM : le broyage des déchets verts à domicile. Les résultats de la première campagne, qui s'est déroulée à l'automne 2023, sont particulièrement positifs. Le volume des branches broyées s'élevait à 890 m³, soit un tonnage estimatif de 134 tonnes. Suite au succès de cette action, nous espérons la reconduire en 2024 et la pérenniser dans le but de limiter au maximum les apports de déchets verts en déchèterie.

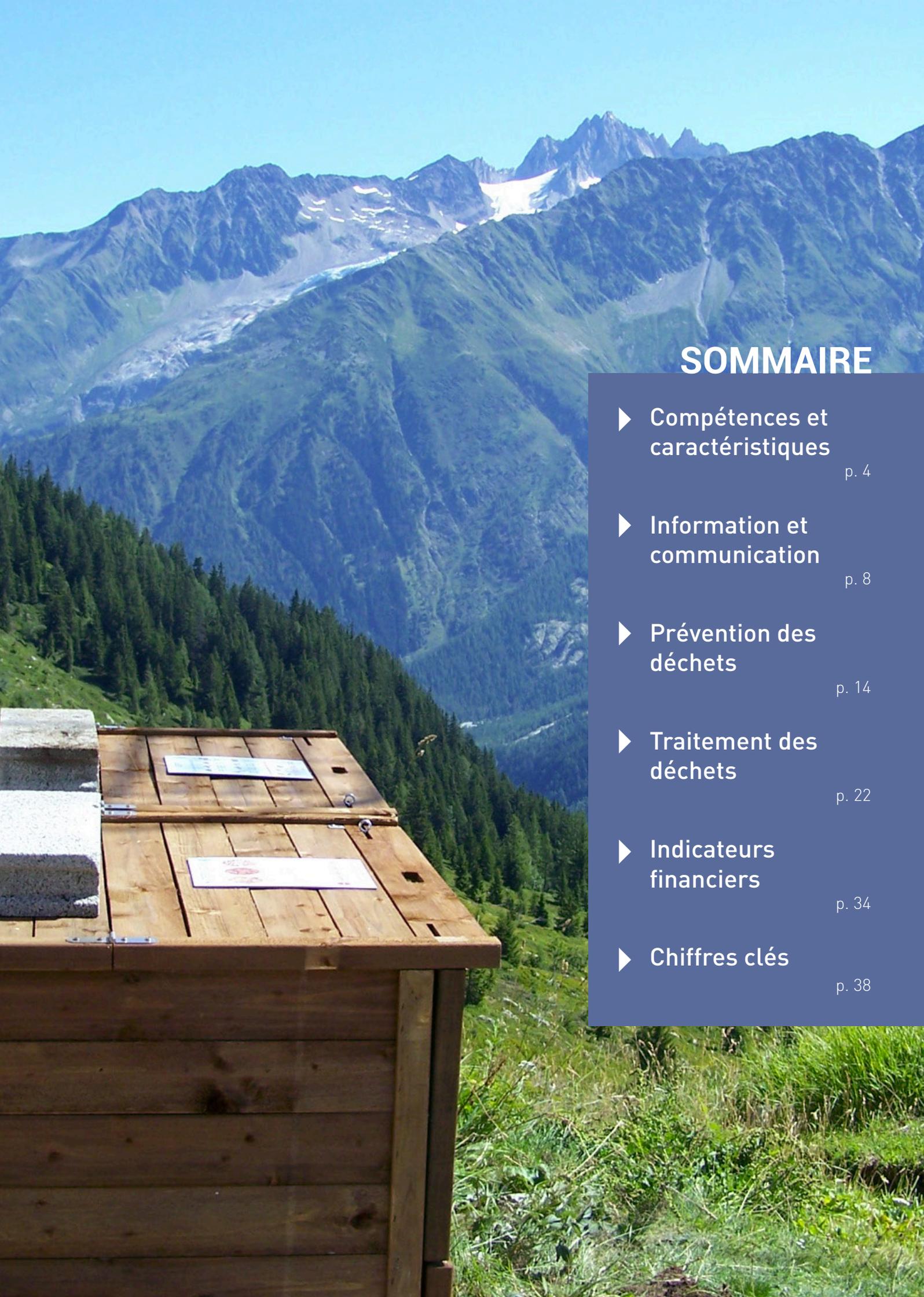
En parallèle, le SITOM a organisé un « Défi des familles quasi zéro déchet ». 15 foyers se sont lancés le défi de modifier leurs habitudes de consommation dans le but de réduire leur utilisation d'emballages à usage unique. Nous les avons accompagnés durant 5 mois à travers différents ateliers pour qu'ils atteignent leurs objectifs.

Nous pouvons ensemble continuer à réduire et trier nos déchets afin de bâtir un territoire plus respectueux de l'environnement. La gestion responsable des déchets est une priorité car il en va de notre qualité de vie et de l'attractivité de notre région pour les générations futures. Je suis reconnaissante envers chaque citoyen pour son implication et son engagement.

Ensemble réduisons, trions, valorisons !

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a unique, abstract shape.





SOMMAIRE

- ▶ **Compétences et caractéristiques** p. 4
- ▶ **Information et communication** p. 8
- ▶ **Prévention des déchets** p. 14
- ▶ **Traitement des déchets** p. 22
- ▶ **Indicateurs financiers** p. 34
- ▶ **Chiffres clés** p. 38

Compétences et caractéristiques

► Chiffres clés :



63 654 hab
(106 593 DGF)

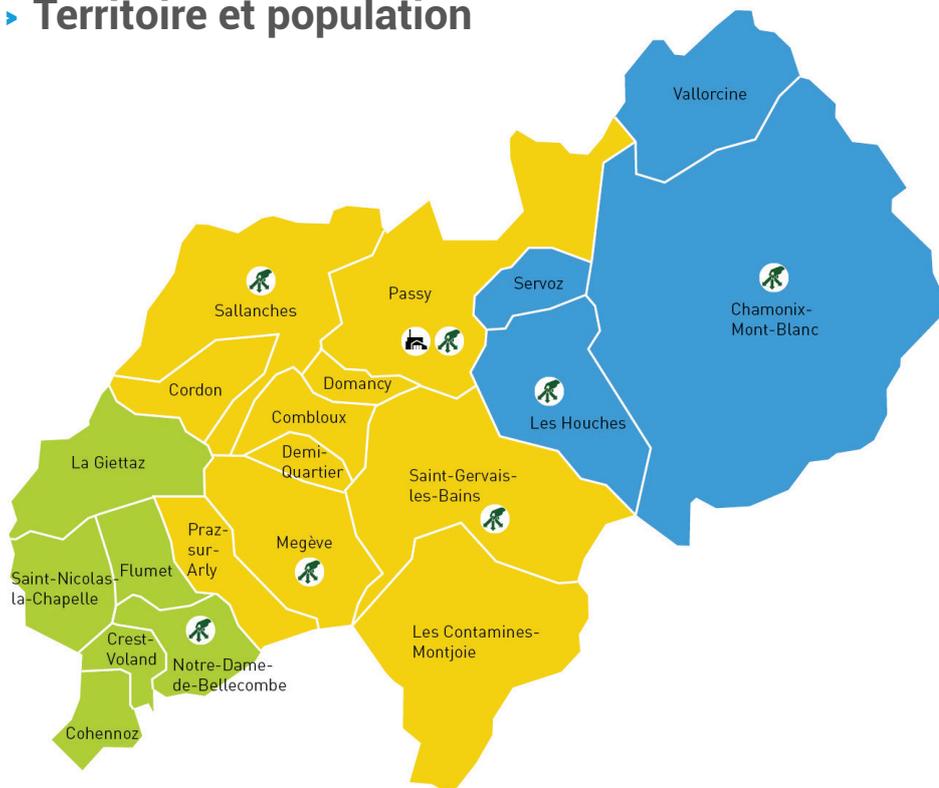


**41 délégués
titulaires**
(dont 1 Présidente et
2 vice-Présidents)



► Présentation

► Territoire et population



- Communauté d'Agglomération Arlysère - Val d'Arly
- Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB)
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB)
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Déchèterie

Collectivités adhérentes	Population municipale (2023)	Population DGF* (2023)
CA Arlysère	2 718	7 524
CC Pays du Mont-Blanc	47 144	71 951
CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc	13 792	27 118
TOTAL	63 654	106 593

*Population DGF : population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire

3
collectivités adhérentes

Territoire considéré comme très **touristique**



► Historique

1969

Création du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) de la moyenne vallée de l'Arve à 11 communes

1991

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc à 20 communes

1994

Mise en place du réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants.

1995

Travaux de construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Passy (débutés en 1993). Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

2001

Mise en place du tri des déchets ménagers Recyclables sur les 20 communes.

2009

Lancement du compostage domestique.

2014

Nouveau bâtiment des Recyclables et création d'une plateforme de transfert du Verre.

2016

Remplacement du groupe turbo alternatif de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

2017

Lancement du compostage partagé.

2022

Nouveau filtre à manches verticales dans l'UVE.



2023

Janvier :

Mise en place de la simplification du geste de tri

Octobre :

1^e campagne de broyage de branches à domicile

Novembre :

Démarrage du Défi des Familles

► Compétences & activités

La gestion des déchets sur le territoire est assurée par le SITOM et ses trois collectivités adhérentes.

Les missions du SITOM :

- **Traitement des déchets :**
 - Transfert et valorisation du **Verre**
 - Transport, tri et valorisation des **Emballages et Papiers**
 - Valorisation par incinération des **Ordures Ménagères**
 - Gestion de la déchèterie de Passy
 - Suivi de la décharge de La Frasse
- **Communication et sensibilisation**
- **Prévention des déchets notamment via le développement du compostage**

Les missions des collectivités :

- **Les collectivités adhérentes :**
 - Collectent les déchets,
 - Gèrent les déchèteries,
 - Implantent les points de collecte.



- **Les mairies des 20 communes :**
 - Nettoient les abords des points de collecte,
 - Gèrent les dépôts sauvages.

► Organisation :



Représentants :

- Présidente :
Christèle REBET (CCPMB)
- Vice-Présidents :
Stéphane ALLARD (CCPMB)
Marie-Noëlle FLEURY (CCVCMB)
- Bureau syndical : 9 membres
- Comité syndical : 41 élus représentant les 3 Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération membres



Personnel :

- 11 agents au 31.12.2023
- 1 directrice
 - 1 directrice adjointe
 - 1 secrétaire comptable
 - 1 responsable animation et communication
 - 4 animateurs du tri
 - 3 animateurs compostage

*L'équipe du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc (2023)*



Information et communication

► Chiffres clés :



111
interventions en milieu
scolaire



13 407
documents d'information
distribués

93 200
journaux « Tri & moi »
distribués



► Actions de sensibilisation



Lors de chaque intervention, les animateurs ont informé sur les nouvelles consignes de tri des déchets.

111
interventions
auprès des élèves
en 2023

► Animations scolaires en primaire

Le SITOM propose des animations pour les classes du CE1 au CM2. Pour les plus petits (de la maternelle jusqu'au CP), un prêt de mallettes pédagogiques avec un module d'apprentissage et une activité manuelle permet une première approche sur la découverte des matières. Pour les plus grands, les activités bricolage sont également en prêt. Chaque classe peut bénéficier de 1 à 3 animations de 1h30 au choix.

Le but étant de privilégier les temps d'échanges avec les élèves afin de mieux les sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets.

Thème des animations :

- Compostage,
- Trier pour recycler,
- Limiter nos emballages pour réduire nos déchets,
- Recycler pour préserver nos ressources,
- Valoriser nos Ordures Ménagères.



5 animations scolaires
pour les classes
du CE1 au CM2



4 mallettes pédagogiques
dont 2 ateliers
bricolage
(21 prêts en 2023)

► Éco-délégués

Ces élèves, en lien avec les projets de l'établissement, mettent en place des actions en faveur du développement durable visant à améliorer l'existant, moins gaspiller, protéger l'environnement, sensibiliser et informer leurs camarades.

Le SITOM accompagne les éco-délégués dans les projets liés à la gestion des déchets en leur apportant les connaissances nécessaires et des idées d'actions sur la réduction et le tri des déchets, le recyclage, le compostage et le gaspillage alimentaire.

8 établissements scolaires supplémentaires ont pu être accompagnés en 2023.

► Autres animations scolaires

Des interventions dans des collèges, lycées ou MFR ont été programmées.

Les élèves ont pu découvrir la « Fresque des Solutions pour moins de déchets ». Cette fresque met en avant les écocgestes pour réduire les déchets et permet de comprendre les impacts positifs qu'ils engendrent sur l'environnement.

En 2023, 10 fresques ont été animées dans des établissements scolaires.

► Ramassage des déchets

Le SITOM a accompagné 8 manifestations en 2023. Afin de mieux ramasser puis caractériser les déchets trouvés, il est possible d'emprunter des pinces et une bâche de tri. Au total, ce sont 856 kg qui ont été ramassés, principalement en montagne.

► Stands d'information

Pour sensibiliser au mieux les habitants, des stands d'information sont installés dans les halls des supermarchés, sur les marchés ou lors d'évènements en lien avec le développement durable.

Pour informer sur les pratiques du compostage, des stands sont mis en place lors des inaugurations de sites de compostage partagé (sites de quartier ou sites en pied de résidence).



47
animations
autour des déchets
en 2023

► Formation en milieu professionnel

LE DIAGNOSTIC DES DÉCHETS

Le SITOM réalise gratuitement un diagnostic dans les établissements professionnels : entreprises, associations, administration... afin de proposer des pistes d'améliorations de gestion des déchets et d'éco-consommation.

Objectifs :

- Identifier, distinguer et quantifier les différents déchets,
- Analyser les besoins et les moyens à mettre en place,
- Informer de la réglementation en vigueur.

FORMATION TRI

Les animateurs du SITOM interviennent pour former le personnel en milieu professionnel sur la gestion et la réduction des déchets.

Objectifs :

- Choisir les filières adéquates et conformes de collecte et de traitement,
- Maîtriser les modalités de suivi de l'élimination des déchets,
- Sensibiliser et impliquer les collaborateurs.

Suite à cette formation, une communication interne est mise en place pour favoriser les écogestes concernant les déchets. Il est nécessaire de communiquer sur les actions engagées pour les pérenniser.



14 diagnostics
réalisés en 2023



34 formations tri
réalisées en 2023
(soit 241 personnes formées)

► Journées Portes Ouvertes

Le pôle multi-filières a ouvert ses portes aux habitants du territoire le vendredi 22 et le samedi 23 septembre 2023.

Les visiteurs ont été invités à suivre le traitement des différents déchets et à aller à la découverte des filières de collecte, de valorisation et de recyclage.

Il était également possible de découvrir des alternatives de consommation pour éviter de produire, pour réduire et/ou réutiliser ses déchets au travers de nombreux ateliers.

Nouveautés 2023 :

- Visite des installations du pôle multi-filières (fosse, quais de transfert, salle de contrôle...),
- Visite de l'UVE avec casque de réalité virtuelle,
- Conférence de Jérémie PICHON de la 'Famille presque zéro déchet'.



156 visiteurs

sur les 2 jours



1 conférence

de la Famille presque zéro déchet



► Communication

► Supports de communication



Tous les supports de communication sont créés en interne pour intégrer les nouvelles consignes de tri suite à la simplification du geste de tri. Sur chaque document, les principales consignes sont traduites en anglais.

La charte graphique a été réfléchi et validée par le comité communication.

Supports de communication sur les consignes de tri disponibles :

- Signalétiques pour affichage des consignes sur les points d'apports volontaires (autocollants ou plaques dibond - format 30 X 20 cm),
- Mémo-tri /guide du tri - format A4 plié en 2,
- Mémo-tri repositionnable - autocollant format A5,
- Autocollants pour chaque poubelle - 2 formats : 14 x 14 cm et 8.5 x 8.5 cm,
- Affiche pour les habitats collectifs.

Supports de communication spécifiques au compostage :

- Signalétiques pour les sites de compostage partagé - plaques dibond pour chaque bac - panneau format A2 pour les sites de quartier,
- Autocollant pour chaque bioseau avec les consignes « je mets - je ne mets pas »,
- Guide du compostage et du paillage.

Autres outils de communication :

- Autocollant Stop-pub pour les boîtes aux lettres,
- Autocollant « Ici vos sacs à vrac et boîtes propres acceptés » pour réduire l'utilisation des emballages,
- Autocollant « Ici, j'emporte mes restes de repas » pour limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants.

Afin de faciliter leur accès, le SITOM met à disposition gratuitement les documents sur les consignes de tri :

- directement dans les locaux du SITOM,
- par commande sur internet,
- auprès des accueils des mairies et offices de tourisme.

13 407
documents
distribués en 2023

dont 355 envoyés aux
nouveaux arrivants



► Diffusion via les médias (réseaux sociaux, web, radios...)

La diffusion des informations est réalisée au travers de supports imprimés ou digitaux.

Des relais externes (mairies et offices de tourisme) véhiculent également les messages dans leurs supports de communication (site internet, bulletins municipaux, guides touristiques...).



720

spots radio

diffusés sur 120 jours



93 200

journaux

Tri&Moi distribués (2 exemplaires)



42

posts facebook

458 followers



6 insertions

dans les bulletins municipaux



6 insertions

dans des guides touristiques



6 articles

dans la presse locale



14 insertions

dans la presse locale



1 reportage

réalisé par TV8 Mont-Blanc sur le broyage



1 film

de présentation du service broyage





Fais-moi une place au fond d'ton bac

Maintenant, trions tous les emballages & papiers dans le bac jaune !



Nouveautés



www.sitomvalleesmontblanc.fr



Une grande campagne de communication à propos de la simplification du geste de tri a été menée avec par exemple un spot au cinéma du Mont-Blanc, une campagne digitale, des webinaires, de nombreuses insertions publicitaires...

Réduction et prévention

► Chiffres clés :



6 804

foyers équipés d'un composteur domestique depuis 2009



176 sites

de compostage partagé



163 broyages

à domicile effectués



► Objectif de réduction

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes (PRPGD) a été adopté le 19 décembre 2019 ; il s'intègre au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les trois axes prioritaires du SRADDET en Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants :

- > Réduire la production de déchets ménagers de -50 kg par habitant d'ici à 2031 par rapport à 2015,
- > Atteindre une valorisation matière des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 (54% en 2015),
- > Réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025 par rapport à 2010.

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire - Février 2020) impose désormais de :

- > Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- > Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} Janvier 2025,
- > Lutter contre l'obsolescence programmée,
- > Favoriser la réparabilité des produits.

La loi AGEC prévoit de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.



Objectif SRADDET AuRA
-50 kg
de déchets (OM +
Collecte sélective +
déchèteries)
par habitant en 2031 par
rapport à 2015

► Compostage

► Compostage domestique

Le SITOM propose des composteurs domestiques à 15 €, le reste du coût étant pris en charge par le SITOM. Ces composteurs en bois ou en plastique recyclé ont une capacité de 400 L et sont vendus en kit. Un petit seau (bioseau) de 10 L est offert pour tout achat d'un composteur.

Les ventes ont lieu dans les locaux du SITOM à Passy tous les matins (du lundi au vendredi). Des composteurs sont également disponibles à la ressourcerie du Val d'Arly pour les habitants de la CA Arlysère.

En 2023, les fournisseurs de composteurs en bois n'étaient hélas plus en mesure de livrer les composteurs dans les délais demandés. Des commandes ont été effectuées en prévision sur du long terme.



791
composteurs
vendus en 2023



6 804
foyers équipés
depuis 2009

589
nouveaux foyers
équipés en 2023



Maisons équipées avec au moins un composteur domestique :

	Total foyers équipés	Nouveaux foyers 2023
Cohennoz	30	2
Crest-Voland	69	4
Flumet	97	3
La Giettaz	67	2
Notre-Dame-de-Bellecombe	69	8
Saint-Nicolas-la-Chapelle	65	6
CA Arlysère	397	25
Combloux	327	31
Cordon	134	12
Demi-Quartier	112	7
Domancy	324	37
Les Contamines-Montjoie	208	21
Megève	233	12
Passy	1 469	139
Praz-sur-Arly	135	11
Saint-Gervais-les-Bains	743	87
Sallanches	1 075	99
CC PMB	4 760	456
Chamonix	929	53
Les Houches	455	35
Servoz	188	17
Vallorcine	75	3
CC VCMB	1 647	108
TOTAL	6 804	589

BILAN ÉVITEMENT

En 2023, 589 nouveaux foyers ont installé un composteur domestique.

Sachant que la quantité de déchets compostables est d'environ 175 kg/foyer équipé/an (selon l'Ademe et le SRADDET), le compostage a permis de détourner environ 1 190 tonnes de déchets en 2023.



1 190 tonnes

de déchets détournés estimés en 2023



► Compostage partagé

Il existe différents sites de compostage partagé :

- > En pied de résidence,
- > De quartier,
- > En établissement scolaire,
- > En établissement professionnel.

Un site de compostage partagé est constitué d'au minimum 3 bacs. Ils permettent d'accueillir d'une part les déchets de cuisine (bac de dépôt) et d'autre part la matière sèche, structurante et carbonée qui servira à équilibrer les apports. Un dernier bac (bac de maturation) permet au compost de mûrir avant son utilisation.

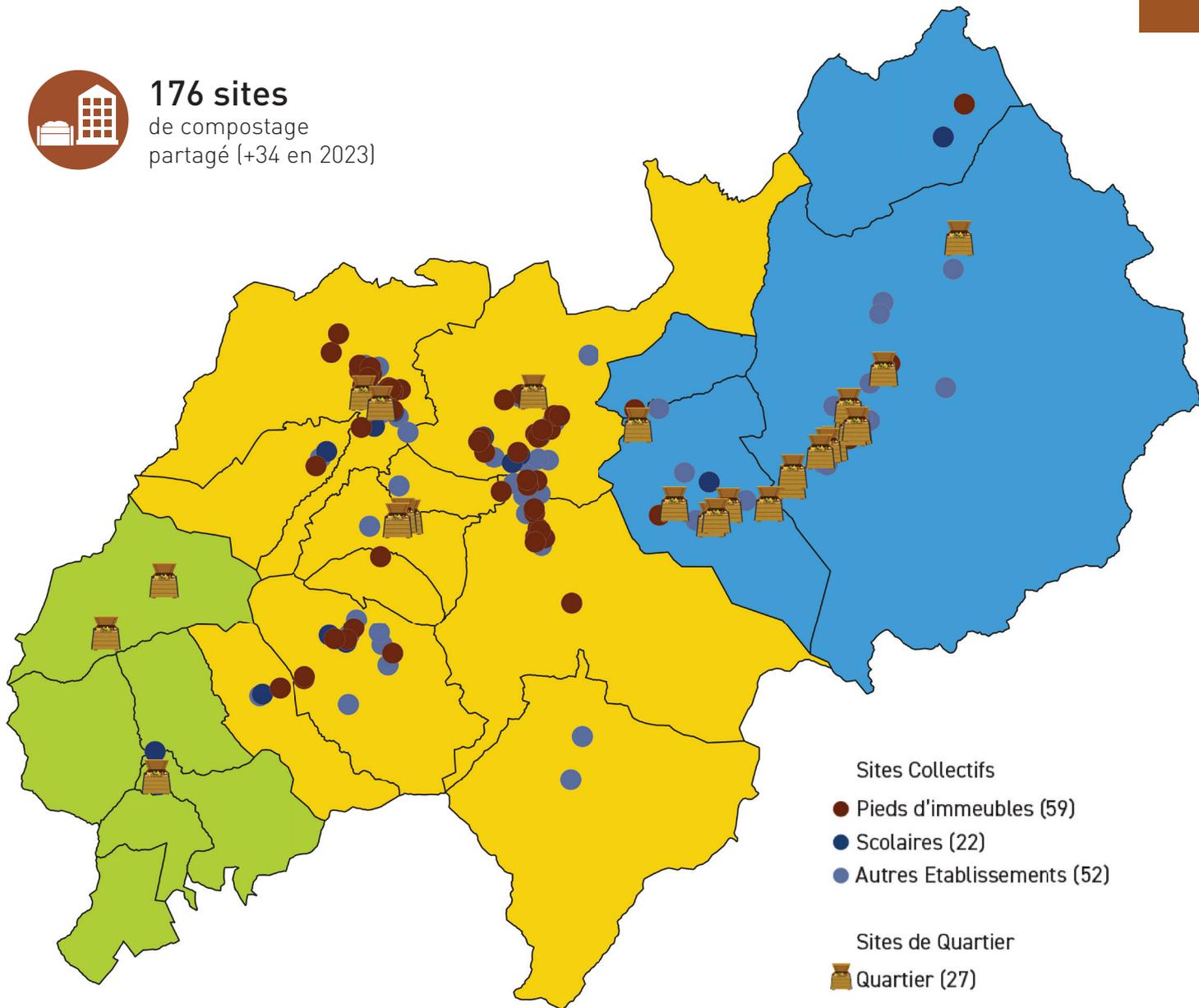
Pour chaque site, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc :

- > Réalise un diagnostic d'implantation,
- > Installe les composteurs,
- > Sensibilise les usagers,
- > Forme au minimum deux référents de site,
- > Réalise un suivi régulier.

Le SITOM intervient gratuitement.



176 sites
de compostage
partagé (+34 en 2023)



Sites Collectifs

- Pieds d'immeubles (59)
 - Scolaires (22)
 - Autres Etablissements (52)
- Sites de Quartier
 Quartier (27)



35 sites
de quartier ■
(+13 en 2023)

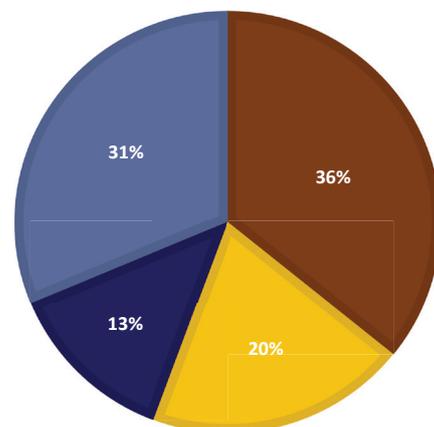
6 sur la CCPMB
25 sur la CCVCMB
4 sur la CA Arlysère



63 sites
en pied de résidence ■
(+7 en 2023)

52 sur la CCPMB
11 sur la CCVCMB
0 sur la CA Arlysère

Répartition des sites de compostage par type :



55 sites
en établissement
professionnel ■
(+12 en 2023)

36 sur la CCPMB
19 sur la CCVCMB
0 sur la CA Arlysère



23 sites
en établissement
scolaire ■
(+2 en 2023)

16 sur la CCPMB
5 sur la CCVCMB
2 sur la CA Arlysère

BILAN ÉVITEMENT

Le tonnage détourné est calculé grâce au logiciel Logiprox. Les référents de site notent les actions effectuées dont les transferts du bac de dépôt vers le bac de maturation (ou en informent les animateurs du SITOM, qui reportent ces actions dans le logiciel). Logiprox estime le tonnage détourné grâce à ces indications. Si des actions ne sont pas répertoriées, elle ne sont pas comptabilisées dans le tonnage détourné.

Par ailleurs, l'activité des sites peut varier selon les années. Les sites peuvent être à l'arrêt quelques temps suite à :

- Une surfréquentation,
- Un remplacement de matériel,
- Du fait du gel en hiver,
- Un manque de référent (changement).

Autant de situations qui feront fluctuer l'activité des sites de compostage sur notre territoire et donc l'estimation des tonnages détournés.



101,12 tonnes
de déchets
détournés estimés
en 2023



► Broyage de branches à domicile



Nouveau service gratuit

(100 % subventionné par le SITOM)



134 tonnes de broyat

Cette première campagne de broyage a eu lieu du 17 octobre au 15 décembre 2023. **Le service a eu un réel succès**, tant en volume de déchets verts broyés qu'en nombre de jours d'interventions afin de répondre à une forte demande.

163 interventions ont ainsi été honorées sur le territoire du SITOM. Le volume de branchages broyés s'élève à environ 890 m³, soit un tonnage estimatif de 134 tonnes de broyat restitué dans les jardins des usagers. Le broyat obtenu est utilisable pour améliorer la qualité de son compost en le mélangeant aux déchets de cuisine. Il peut aussi être : étalé au pied des plantations ou des haies. Il conserve ainsi l'humidité, nourrit le sol et permet d'embellir son jardin !

Cette opération a ainsi permis d'**éviter 26 bennes de déchets verts en déchèterie** et environ 450 allers-retours en déchèterie pour les habitants.



► Couches lavables

Le SITOM propose d'accompagner les familles volontaires à l'utilisation de couches lavables.

- > Des réunions d'informations et ateliers ont lieu tous les 2 mois (6 réunions en 2023) dans les locaux du SITOM. Elles permettent aux familles de connaître les différents enjeux (écologiques, sanitaires et économiques) et tout savoir sur les couches lavables (modèles, tailles, matières, entretien...).
- > Un kit de couches lavables est prêté gratuitement pour une durée de 3 semaines. Un nouveau prestataire a été choisi pour fournir les kits : Popopidou.



16 kits

de couches lavables prêtés (sur 31 familles rencontrées)

► Gaspillage alimentaire



**5 écoles
accompagnées
dans la lutte
contre le gaspillage
alimentaire en 2023
(dont 2 nouvelles)**

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SITOM accompagne les établissements en restauration collective voulant se lancer dans cette démarche, tout au long de leur projet.

OBJECTIF :

Déterminer les sources du gaspillage alimentaire :

- > État des lieux du système de restauration (préparation des plats, menus, effectifs, matériel...),
- > Mise en place de pesées.

En 2023, 2 nouvelles écoles ont réalisé un diagnostic :

- École de Domancy - les Gypaètes,
- École d'Argentière.



► Accompagnements des évènements

Afin d'encourager les organisateurs d'évènements à diminuer leur impact environnemental, le SITOM propose des solutions pour trier et réduire les déchets sur les lieux des manifestations.

Pour les organisateurs d'évènements, le SITOM :

- > Met gratuitement des écoverres à disposition, en contrepartie d'une caution de 1 € par verre.
Nouveauté 2023 : des mini écoverres ainsi que des carafes,
- > Prête, via un contrat, des doubles collecteurs appelés « écollectos » en contrepartie d'une caution,
- > Propose des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.



**110
évènements**
avec des écoverres
et/ou des écollectos

► Collectes spécifiques

► Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



832,3 t
de DEEE ménagers
collectés dont 3,3 t
de lampes

Soit 13,8 kg d'appareils électriques et électroniques par habitant et par an.



► Le textile



210,9 t
de textiles collectés
en 2023

Soit 3,35 kg de textiles par habitant et par an. Le gisement estimé est de 10 kg par habitant.

Sur le territoire du SITOM, les textiles sont collectés par Tri-Vallées puis triés au centre de tri Alpes TLC à Ugine (73).

Une fois ce tri effectué, 55 % des textiles sont réutilisés en l'état et sont revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.

Les 45 % restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abîmés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la friperie. Ils sont donc valorisés autrement :

- Effilochés pour faire du rembourrage de meubles ou de l'isolant pour le bâtiment,
- Découpés en chiffons ou encore transformés en nouvelles fibres textiles,
- Valorisés énergétiquement pour une petite partie (5 %).

Traitement des déchets

► Chiffres clés :



5 680 t
de Verre collecté
soit 92 kg/hab



4 077 t
d'Emballages et Papiers
collectés soit 64 kg/hab

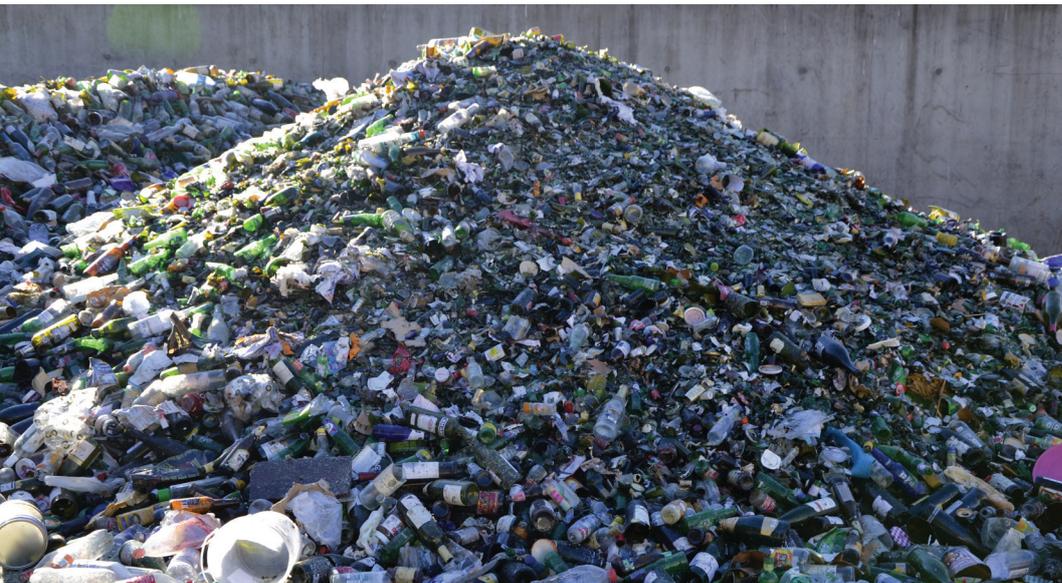


21 539 t
d'Ordures Ménagères
collectées soit 338 kg/hab

EMBALLAGES



► Le VERRE



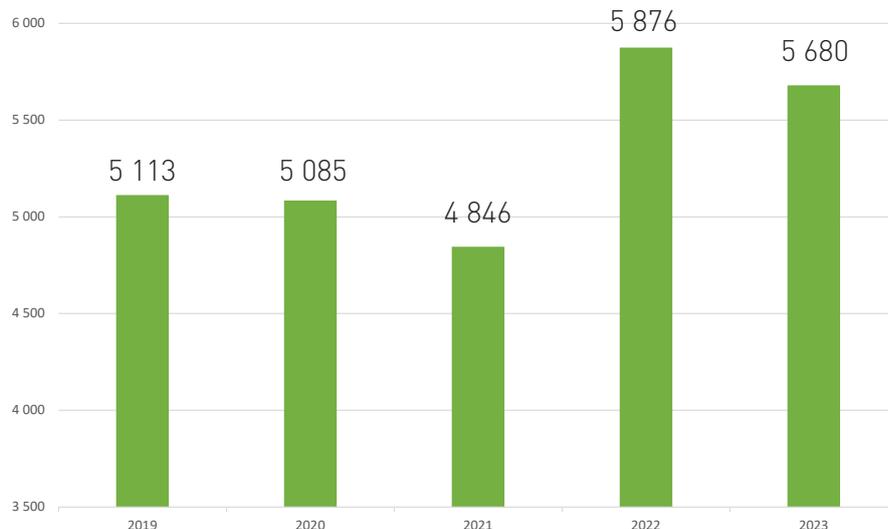
5 680 t
de Verre collecté
en 2023
soit 92,1 kg/hab

► La collecte

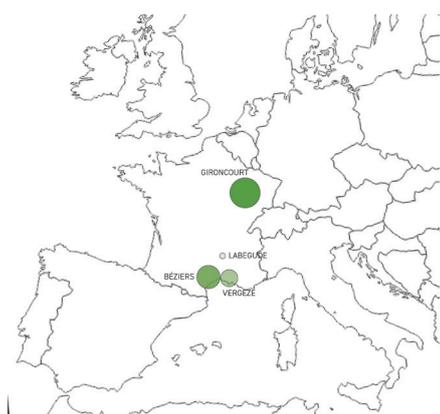
Depuis janvier 2022, la collecte du Verre est une compétence des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Une fois le Verre collecté, il est transféré jusqu'à la plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'UVE de Passy.

Évolution des tonnages du VERRE (2019-2023) :



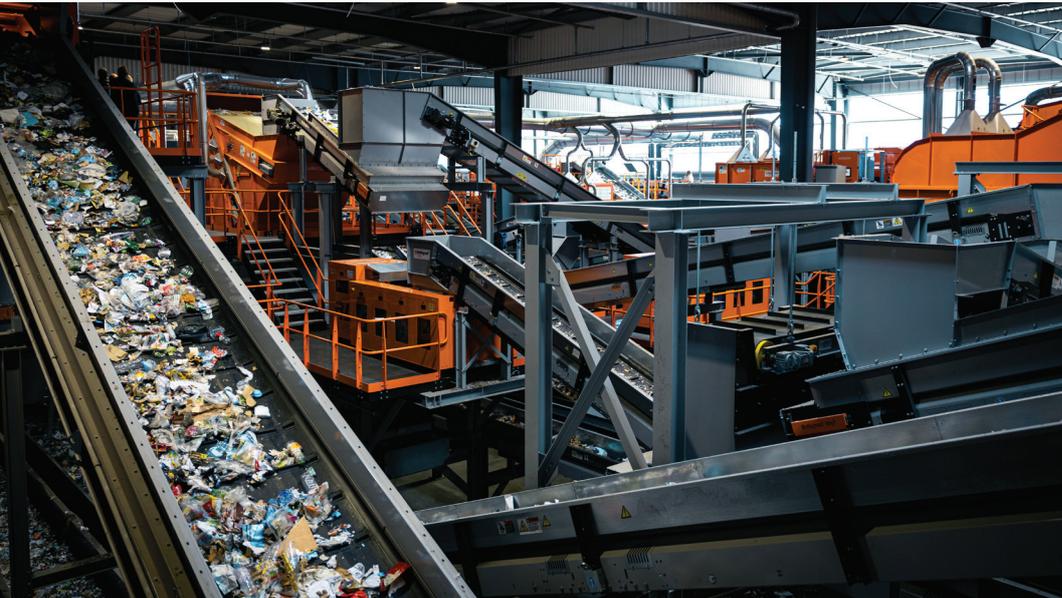
► Le traitement



Le verrier OI Manufacturing recycle le verre acheminé par semi-remorques aux verreries situées à :

- > Gironcourt dans les Vosges (46,3 %)
- > Béziers dans l'Hérault (30,5 %)
- > Vergèze dans le Gard (21,3 %)
- > Labégude en Ardèche (1,9 %).

► Les EMBALLAGES ET PAPIERS



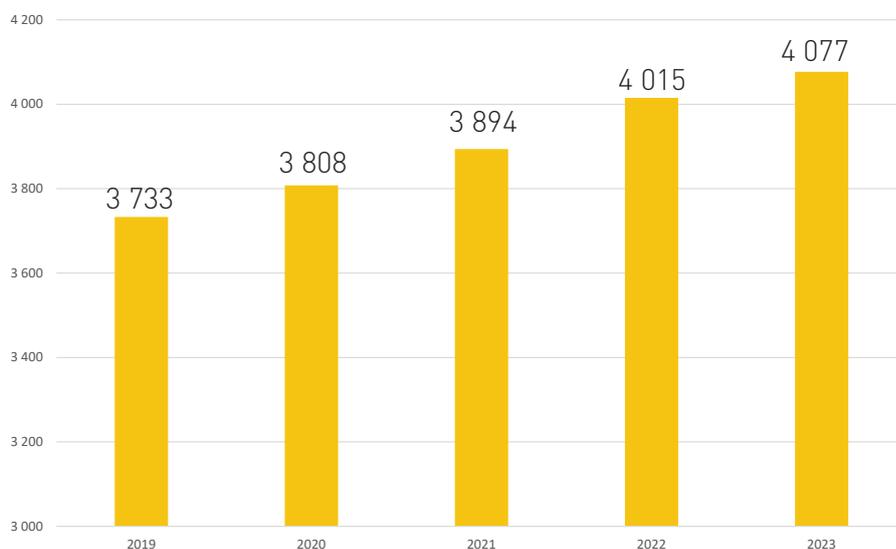
4 077 t
d'Emballages et
Papiers collectés
en 2023
soit 63,8 kg/hab

► La collecte

Les 3 collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Emballages et Papiers et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'UVE).

Les déchets sont alors compactés avant d'être dirigés vers le centre de tri.

Évolution des tonnages des EMBALLAGES et PAPIERS (2019-2023) :

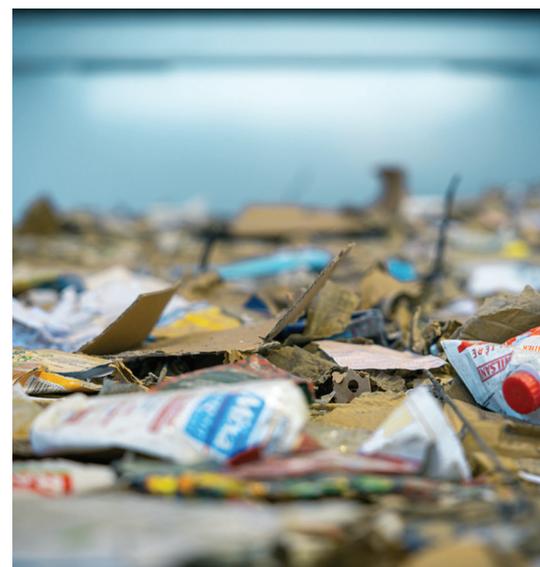


► Simplification du geste de tri

Le geste de tri des habitants est simplifié depuis le 1^{er} janvier 2023. Tous les emballages (en plastique, en métal et en carton) ainsi que les petits métaux et papiers peuvent être déposés dans le bac jaune.

Ces consignes sont désormais nationales.

Cette évolution nécessitait un centre de tri adapté aux nouvelles consignes. Un groupement de commandes constitué des collectivités de Haute-Savoie et d'une partie de l'Ain a attribué le marché pour la prestation du transfert et du tri à la société Excoffier Recyclage. Le nouveau centre de tri « l'Écopôle de la Semine » a été opérationnel dès Mars 2023.

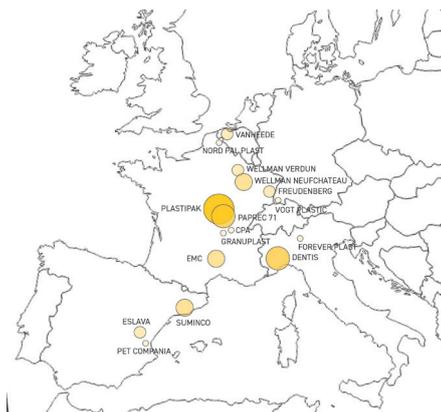


► Le traitement

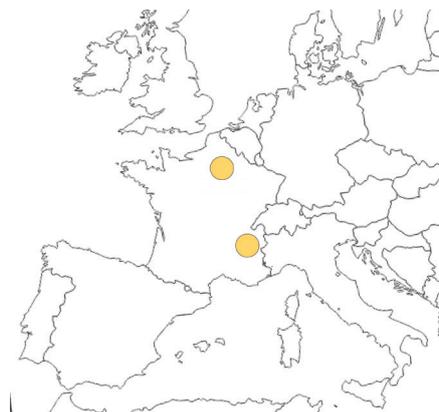
Les Emballages et Papiers compactés sont orientés vers le centre de tri Excoffier où ils sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.



Exutoire plastique :



Exutoire métal :



Exutoire papiers :



Exutoire des différents cartons et cartonnettes :



COUP DUR...

Mis en service en février 2023, l'Écopôle a malheureusement été victime d'un incendie destructeur le 23 octobre 2023. Dès cette date, des détournages ont été mis en place pour assurer la continuité du service public.

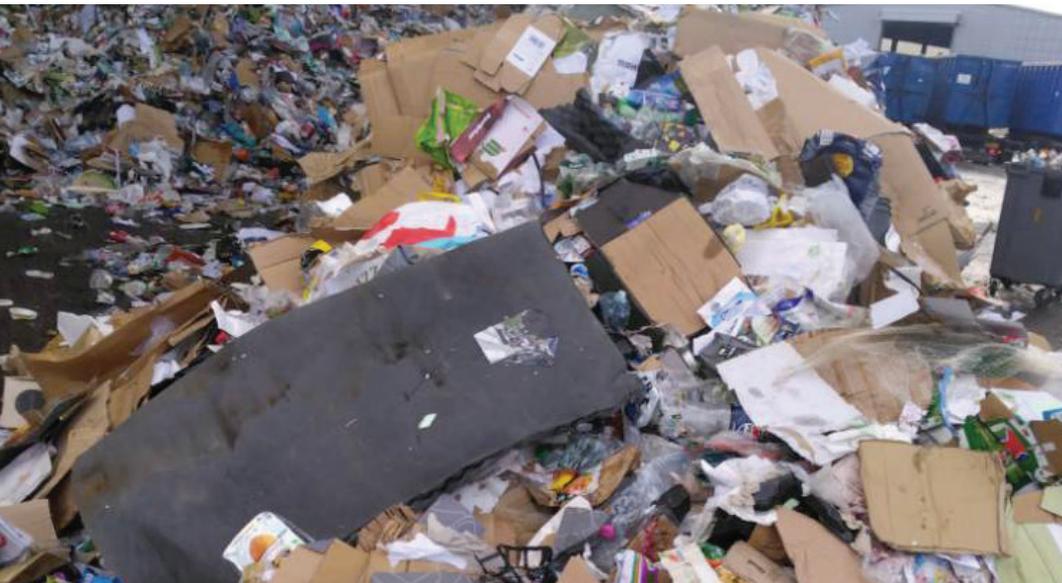
Cette réorganisation vers d'autres installations de tri en France va perdurer au moins jusqu'à fin 2025, date à laquelle la reconstruction éventuelle du centre de tri devrait être achevée.

Lieux de détournement :

- > ALTEM - Strasbourg (67)
- > PAPREC - La Tronche (38)
- > PAPREC - Noidans le Ferroux (70)
- > PAPREC - Richwiller (68)
- > PAPREC - Seiches sur le Loir (49)



► Les erreurs de tri



807,24 t
de refus de tri
collectés en 2023
soit 19,8 %

Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Emballages et Papiers. Ces indésirables ont donc été collectés dans le bac jaune puis inutilement compactés, acheminés jusqu'au centre de tri et triés. Ils sont ensuite traités par incinération avec valorisation énergétique.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, les textiles, les sacs d'Ordures Ménagères ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle...)

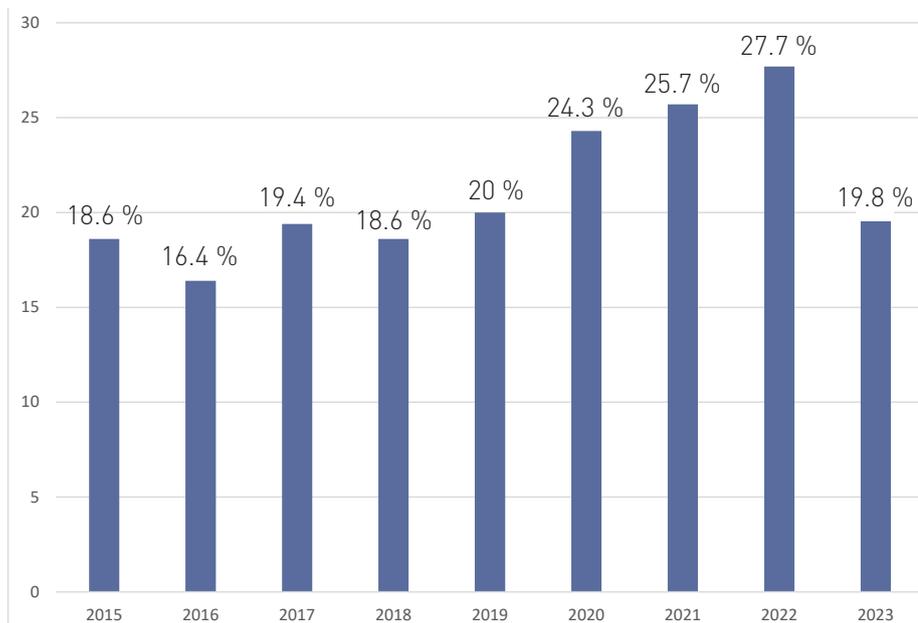
Le surcoût est lié au transport, au tri et au traitement effectués par Excoffier. Les erreurs de tri traitées en 2023 représentent 793,69 tonnes dont le coût de traitement s'élève à 364 391 € HT. Cette somme impactante sur la gestion des déchets pourrait être diminuée par un tri de meilleure qualité.



Coût des erreurs de tri en 2023

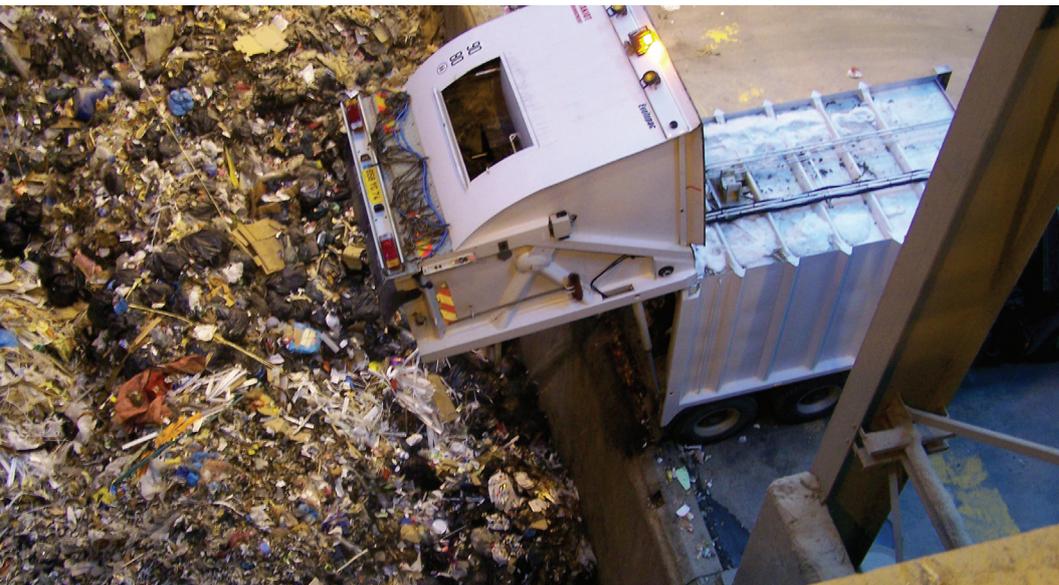
459,11 € HT/t

Évolution des taux d'erreurs de tri (2015-2023) :



Les erreurs de tri ont été moins nombreuses certainement grâce à la campagne sur la simplification du geste de tri et la mise en place de réducteurs sur les conteneurs jaunes dans les communes.

► Les ORDURES MÉNAGÈRES



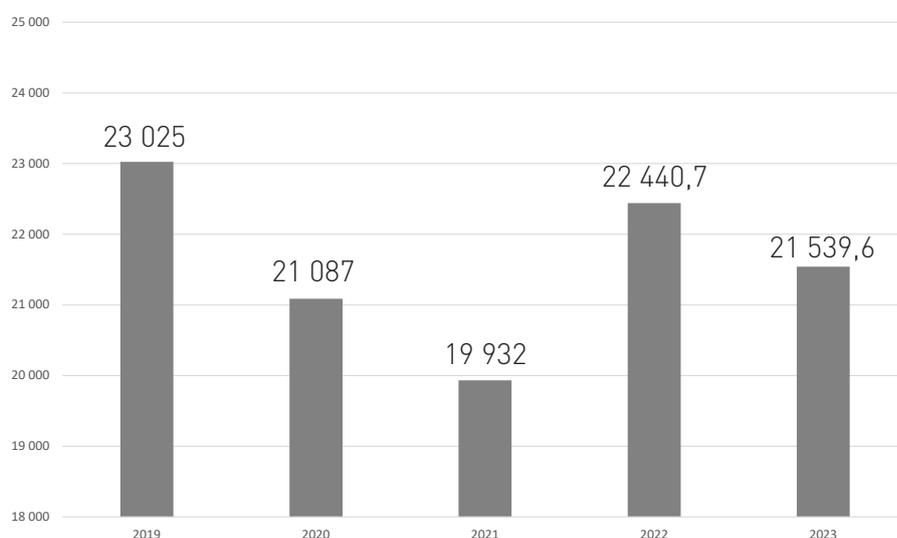
21 539 t
d'OM collectées
en 2023
soit 338,4 kg/hab

► La collecte

Les Ordures Ménagères sont collectées puis transportées jusqu'à l'UVE de Passy par les collectivités adhérentes.

Les camions sont pesés sur le pont bascule puis déversent leur contenu dans la fosse à déchets d'une capacité de 4 000 m³.

Évolution des tonnages des OM (2019-2023) :



► Le traitement

La gestion de l'UVE a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 ; et ce jusqu'en 2030.

C'est une usine classée « unité de valorisation » grâce à sa performance énergétique supérieure à 65 %. La combustion des déchets permet la production d'électricité.

L'incinération des déchets est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un turbo-alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. La partie restante de l'électricité produite est revendue.



29 343 MWh
d'électricité produits
en 2023

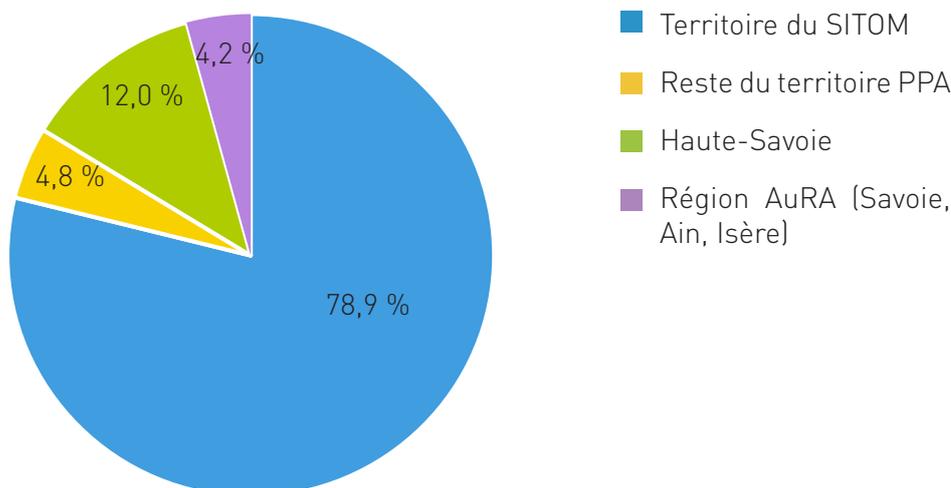
Performance
énergétique (R1)

65,4 %

► Les déchets réceptionnés

	Origines	Tonnes 2023	Répartition 2023
Territoire du SITOM	Ordures Ménagères (OM) + refus de tri	21 965	78,9 %
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	5 863	
	Incinérables de déchèteries	3 743	
	Encombrants de déchèterie broyés	2 204	
	Déchets de balayage de rues	499	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	13 093	
	Sous-total SITOM	47 367	
Reste du territoire PPA (Plan Protection de l'Atmosphère)	Ordures Ménagères (OM)	-	4,8 %
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	2 911	
	Sous-total PPA	2 911	
Haute-Savoie	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	1 480	12,0 %
	SIVOM du Haut Chablais	786	
	CC Thonon Agglo	470	
	Divers OMr	35	
	Résidus de STEP	75	
	Déchèteries	463	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	3 921	
	Sous-total Haute-Savoie	7 230	
Région AuRA	Ordures Ménagères (OM) Savoie et Isère	2 398	4,2 %
	Déchets d'Activités Économiques (DAE) Ain	153	
	Sous-total Région AuRA	2 551	
TOTAL réceptionné		60 059	100%
TOTAL évacué		0	

La capacité règlementaire de 60 000 tonnes de l'UVE stipulée dans l'Arrêté Préfectoral du 23 octobre 2017 concerne le tonnage de déchets incinérés. En 2023, 59 957 tonnes de déchets ont été incinérées. La différence avec le tonnage de déchets réceptionnés correspond à la variation de stock entre l'année 2022 et l'année 2023.



95,8 %
des déchets incinérés
proviennent de
Haute-Savoie

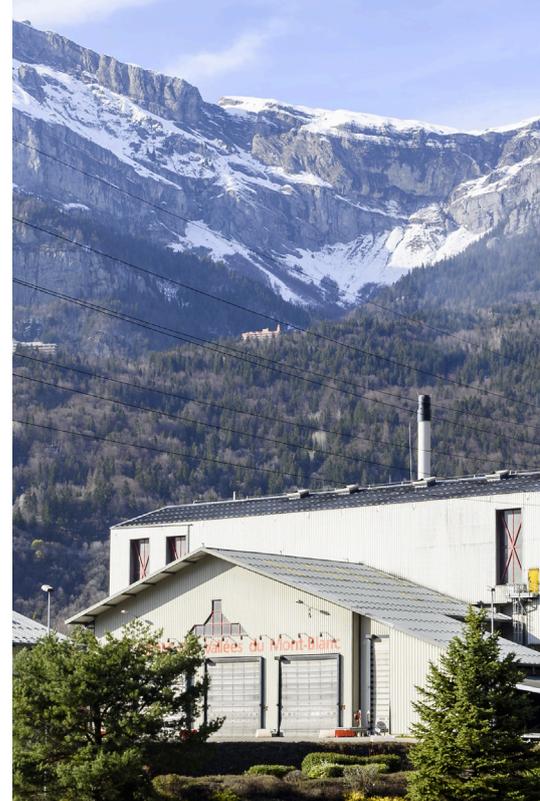
► Surveillance environnementale de l'UVE

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'unité de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de

l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et à la mairie de Passy.

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu, certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL (Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

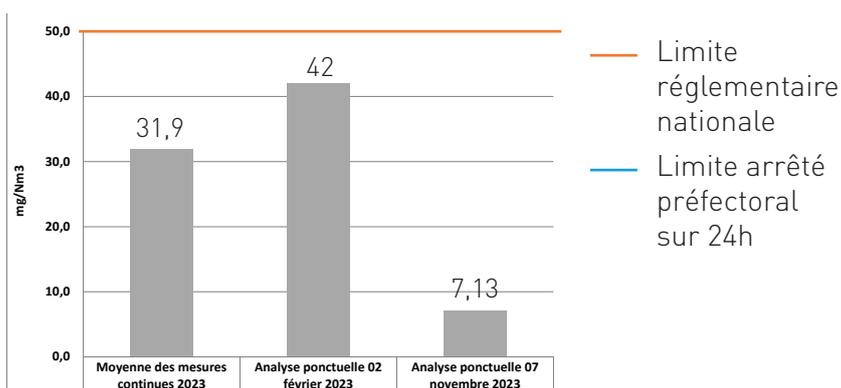
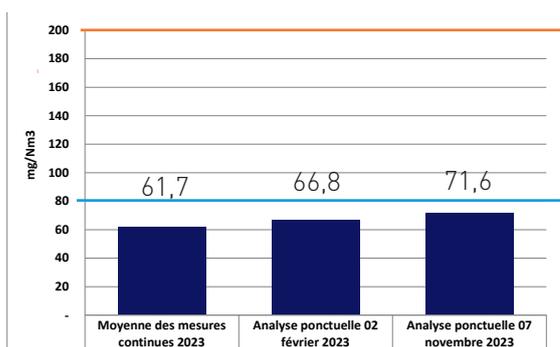


Polluants	Formule	Quantités 2023 UVE Passy GERP* (kg/an)	Quantités 2019 CCPMB (kg/an) Source : ATMO	Part UVE 2023 / CCPMB 2019 (en %)
Oxydes d'azote	NO _x	28 097,4	412 000	6,8 %
Dioxyde de soufre	SO ₂	13 518,8	67 400	20 %
Monoxyde de carbone	CO	2 567,2	2 093 600	0,1 %
Ammoniac	NH ₃	1 369,2	131 000	1 %
Acide chlorhydrique	HCl	1 181,5	Non évalué	Non évalué
Composés organiques volatils non méthaniques (composé organique total)	COVNM en COT	436,3	510 500	0,08 %
Poussières totales	TSP	205,4	224 400	0,09 %
Fluorure d'hydrogène	HF	14,55	Non évalué	Non évalué

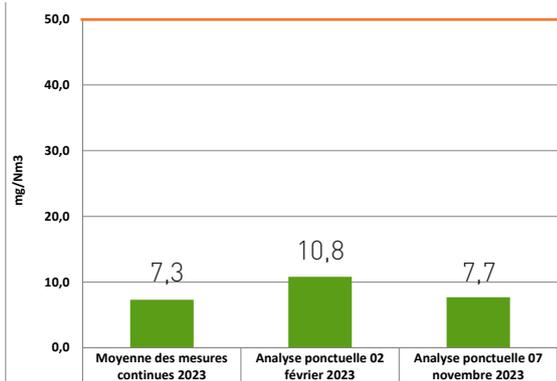
* données issues de la Déclaration Annuelle des Emissions et des transferts de Polluants et des Déchets

Les principaux résultats pour l'année 2023 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

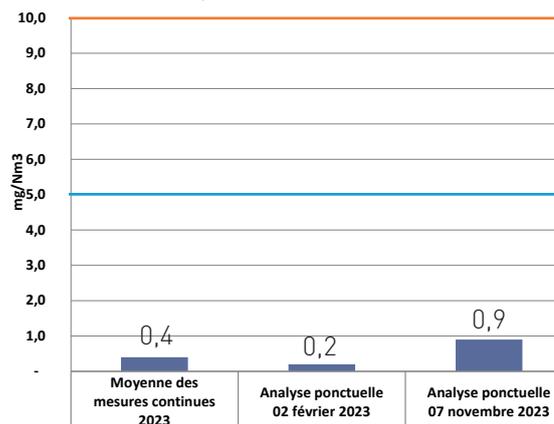
Émissions d'Oxydes d'azote - NO_x (2023) : Émissions de Dioxyde de soufre - SO₂ (2023) :



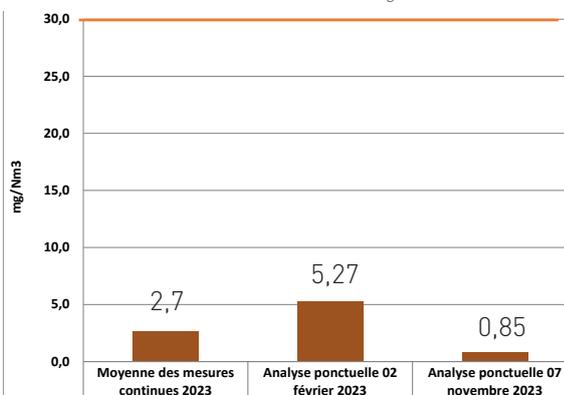
Émissions de Monoxyde de Carbone - CO (2023) :



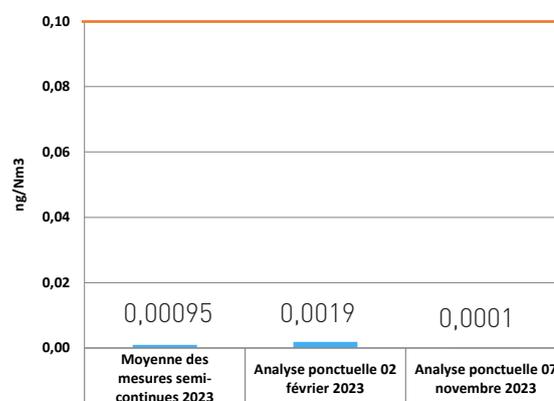
Émissions des poussières (2023) :



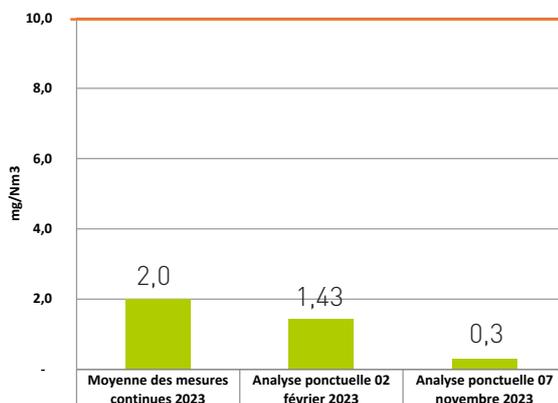
Émissions d'Ammoniac - NH₃ (2023) :



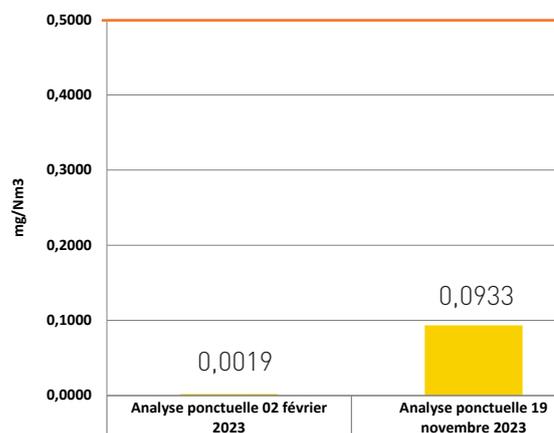
Émissions de dioxines - furanes (2023) :



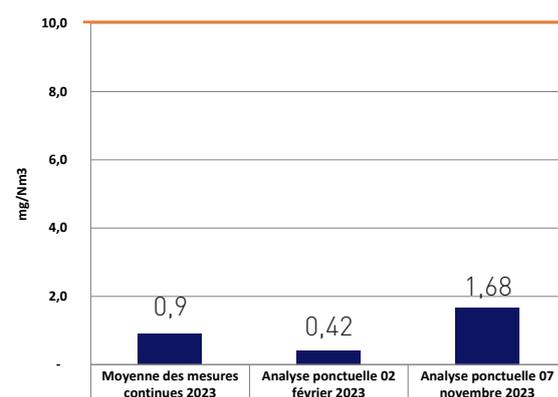
Émissions d'Acide chlorydrique - HCl (2023) :



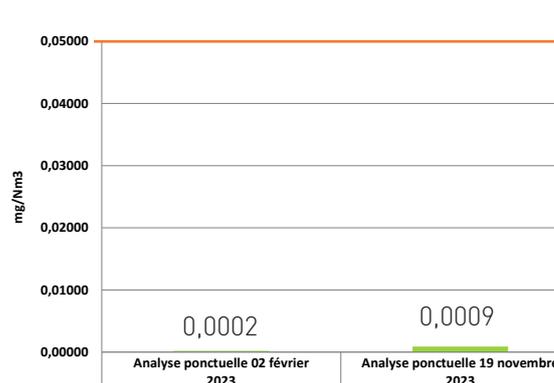
Émissions de métaux lourds - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V (2023) :



Émissions de COV en COT (2023) :



Émissions de Mercure - Hg (2023) :



► Modalités de surveillance environnementale et de contrôle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

1. Auto-surveillance du site par l'exploitant

Les prélèvements sont réalisés annuellement sur :

- > Des végétaux (thym et choux),
- > Du lait,
- > Des lichens,
- > Des retombées atmosphériques,
- > Les sols (tous les 3 ans).

Les concentrations de dioxines-furanes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furanes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.

2. Les contrôles effectués par les services de l'état

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de :

- > Examiner les résultats à la cheminée et dans l'environnement transmis par l'exploitant,
- > Réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,
- > Diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.

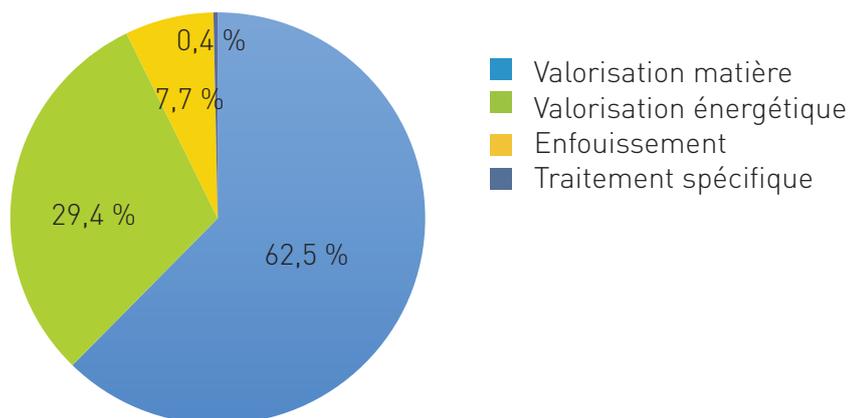


► La déchèterie de Passy



Compte-tenu de sa situation géographique sur le site de l'UVE, la gestion de la déchèterie de Passy est assurée par le SITOM. Comme l'UVE, la déchèterie est sous contrat de DSP avec SET Mont-Blanc.

Catégories	Destination	Tonnes 2023	
Déchets Verts	Compostière de Savoie (Publier74)	1 923,0	
Bois	Excoffier	76,2	
Ferrailles	Portigliati (74)	239,5	
Pneumatiques	REP Filière GRANULATEX	47,1	
Papiers Cartons	Papeteries	193,2	Valorisation matière
Huiles végétales	SERPOL	1,8	
Textiles	REP Re-fashion Tri Vallées (73)	5,2	
Gravats	Excoffier Recyclage	1538,6	
Piles / Batteries	Recyclage	3,6	
D3E	REP DEEE Ecosystem	145,7	
Encombrants	CET2 Satolas (74)	516,7	Enfouissement
Encombrants Broyés	UVE Passy (74)	410,8	Valorisation énergétique
Incinérables	UVE Passy (74)	1 539,2	
Huiles de vidange	FAURE	12,1	
Lampes Néons	REP DEEE Ecosystem	0,7	Traitement spécifique
DDS SET	SERPOL	11,9	
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)	14,5	
TOTAL 2022		6 679,8	



► La décharge de la Frasse

► Historique

1974

Ouverture de la décharge de la Frasse.

Achat d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets.

1995

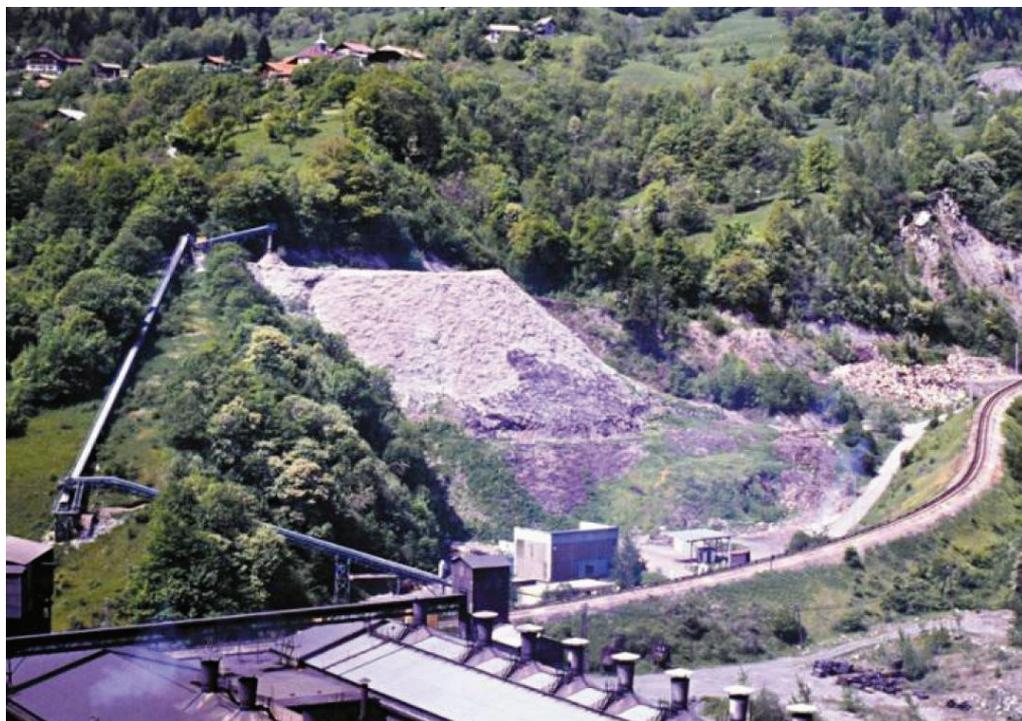
Fermeture définitive. 320 000 tonnes de déchets ont été entreposés.

2015

Travaux de remise en état pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse suite aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (coût : 450 000 €).

À partir de 1995

Analyses sur les lixiviats et les eaux souterraines.



► Les lixiviats



23 230 m³
de lixiviats traités
en 2023

Les eaux qui ont été en contact avec les déchets sont collectées et transportées jusqu'à la station d'épuration de Passy pour y être traitées.

Indicateurs financiers

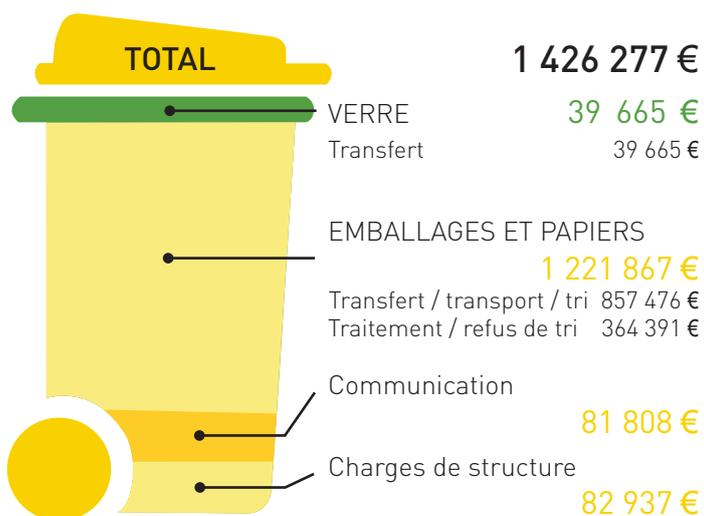


L'ADEME a développé une méthode, Compta-Coût, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'une matrice (cadre homogène et standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets).

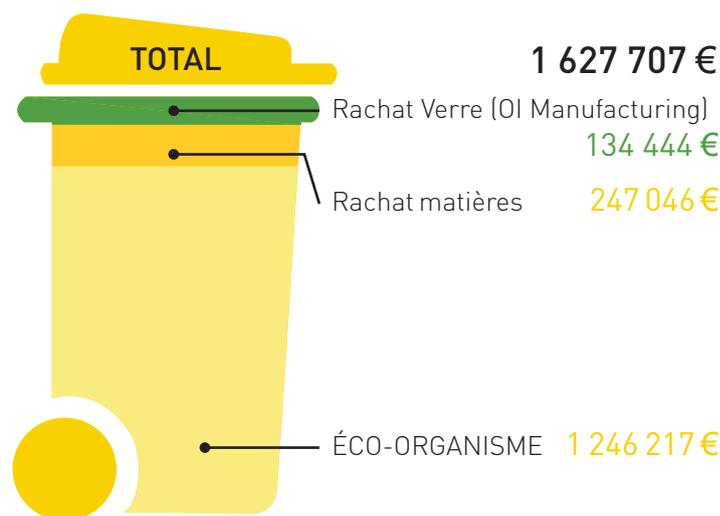
Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc applique cette méthode depuis 2019. Ainsi, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthode.

► Le Verre et les Emballages et Papiers

► Dépenses directes (€ HT)

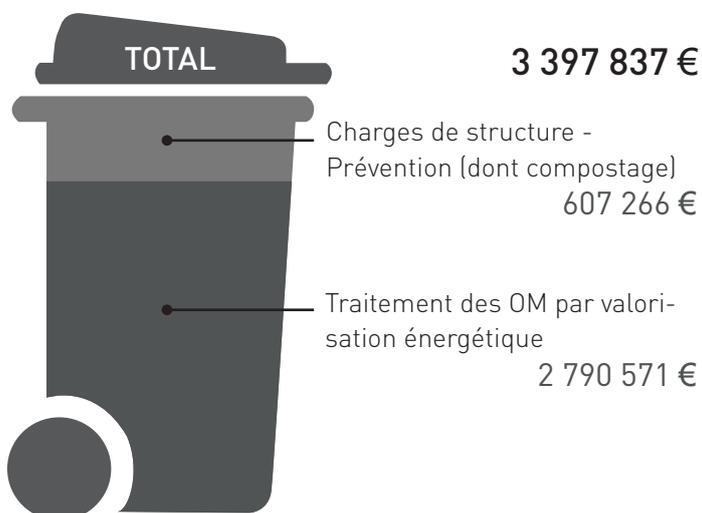


► Recettes directes (€ HT)

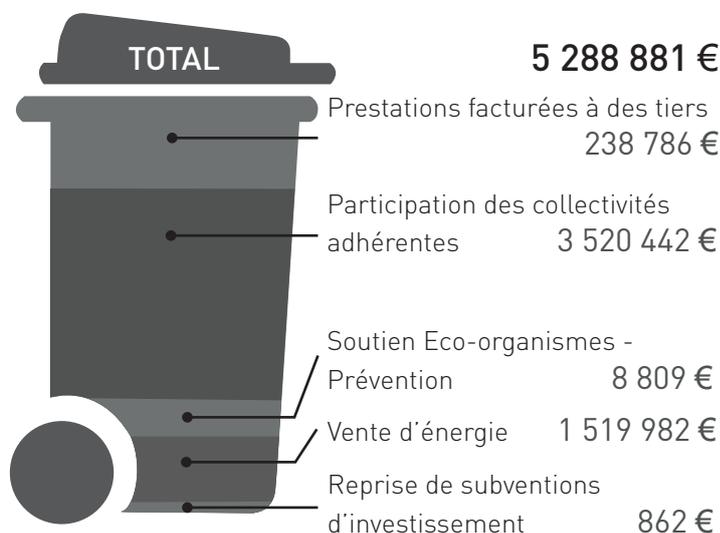


► Traitement des Ordures Ménagères

► Dépenses directes (€ HT)

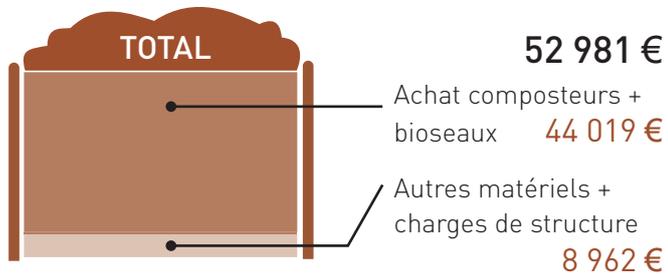


► Recettes directes (€ HT)

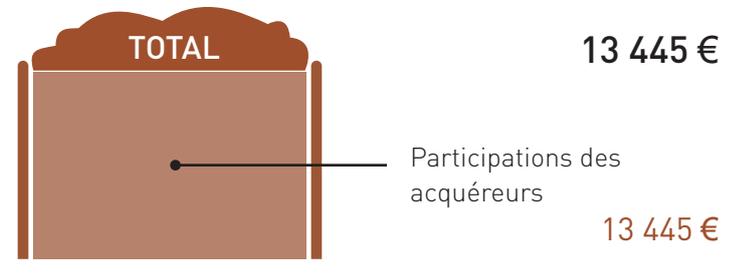


► Vente de composteurs

► Dépenses directes (€ HT)

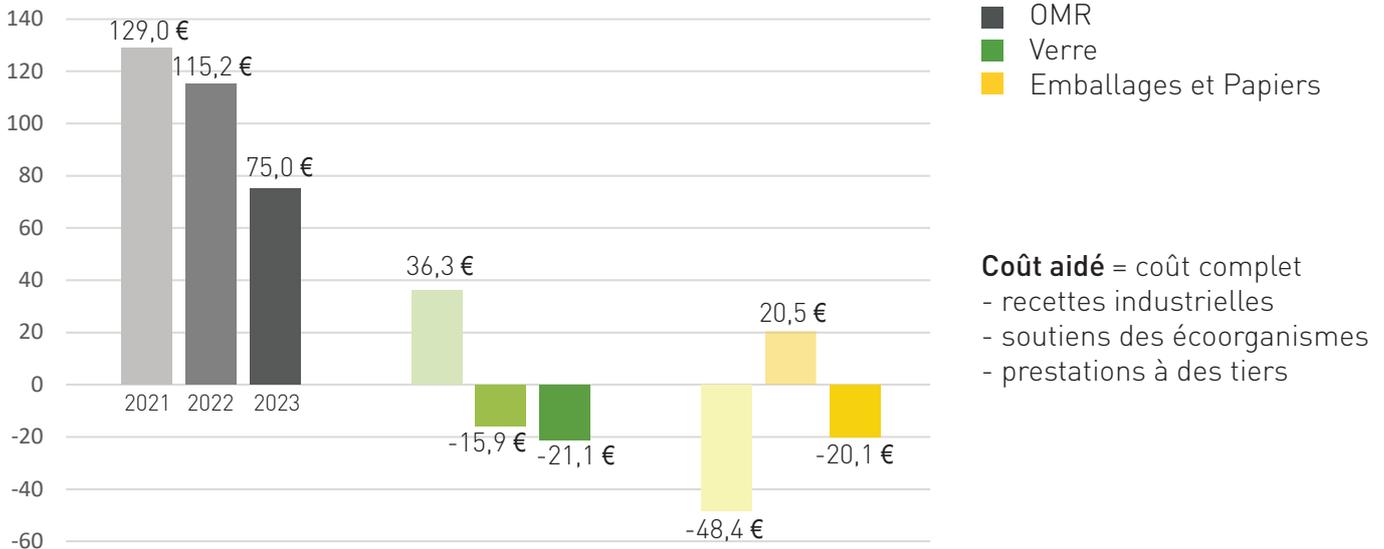


► Recettes directes (€ HT)



► Coût des différents flux de déchets

Coût aidé en euros HT / tonne :



- La baisse du coût aidé du flux OMR est liée aux nouvelles recettes électriques. L'avenant n°11 du contrat de Délégation de Service Public signé en mars 2023 avec l'exploitant de l'UVE, SET Mont-Blanc, a mis en place un intéressement pour le SITOM sur les ventes de l'électricité à compter de septembre 2022.
- Pour le flux Verre, en 2021, la compétence collecte était encore assurée par le SITOM, ce qui explique un coût plus élevé que les années suivantes. La légère baisse du coût aidé entre 2022 et 2023 s'explique par une baisse des coûts de communication qui ont été répartis différemment entre 2022 et 2023.
- Concernant le flux Emballages et Papiers, le faible coût aidé de 2021 s'explique par un ancien marché de prestation assuré par la société Excoffier contractualisé avant l'inflation. Une augmentation des soutiens de CITEO liée au passage à l'extension des consignes de tri a eu pour conséquence une baisse du coût aidé entre 2022 et 2023.



► Structure du coût

► Nature des charges (€ HT)



► Nature des produits (€ HT)



► Modalités de gestion

	Déchets incinérés	Verre	Emballages et Papiers	
Nature de la prestation	Incinération	Transfert	Transfert	Transport et tri
Entreprise	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	Excoffier Recyclage
Type de contrat	DSP	DSP	DSP	Marché de prestation Groupement de commandes
Échéance	28/03/2030	28/03/2030	28/03/2030	31/12/2032
Coût prestation € HT	3 553 161,36 €	29 661,06 €	34 597,58 €	1 099 745,80 €

Chiffres clés 2023

63 654 hab
(106 593 DGF)

752 km²

3 CC/CA adhérentes (soit 20 communes)

- ▶ CA arlysère - Val d'Arly
- ▶ CC Pays du Mont-Blanc
- ▶ CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc

41 délégués titulaires

(dont 1 Présidente et
2 Vice-Présidents)

11 agents

1 directrice
1 directrice adjointe
1 secrétaire-comptable
8 animateurs

Missions

- ▶ Traitement des déchets :
- ▶ Communication et sensibilisation
- ▶ Prévention des déchets notamment via le développement du compostage

► Production de déchets

Emballages et Papiers



4 077 t
collectées



soit 64 kg
/hab /an

Verre



5 680 t
collectées



soit 92 kg
/hab /an

Ordures Ménagères



21 539 t
collectées



soit 338 kg
/hab /an



dont **807,24 t**
d'erreurs de tri
soit 19,8 %

Déchèterie de Passy

sous contrat DSP avec
SET Mont-Blanc

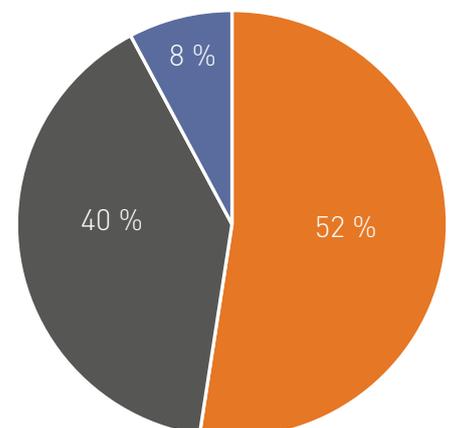


6 679 t
de déchets
collectés en
déchèterie

Devenir des déchets produits

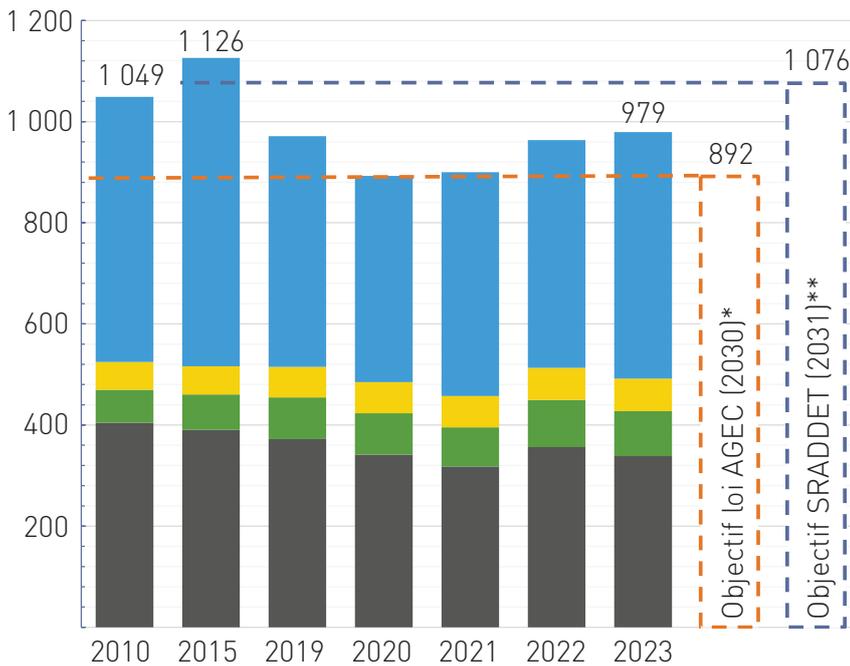
92 %
des déchets sont
valorisés ou recyclés

- Valorisation énergétique
- Valorisation matière (gravats inclus)
- Enfouissement



*Objectif SRADDET : atteindre un
taux de valorisation matière de
65 % en 2025.

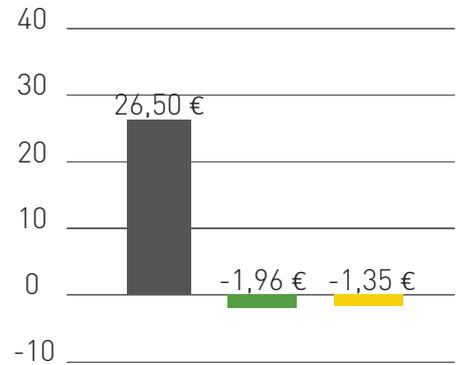
Objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



* objectif de -15 % par rapport à 2010
 ** objectif de -50 kg/hab par rapport à 2015

Coût résiduel € HT/hab

Coût du service public (SITOM des Vallées du Mont-Blanc) du traitement des déchets en euros par habitant en fonction de la nature des flux.



- OMR
- Verre
- Emballages et Papiers
- Déchèterie (données fournies par les collectivités adhérentes)

Unité de Valorisation Énergétique



60 058 t
de déchets réceptionnés

95,8 %
de Haute-Savoie

29 343 MWh
d'électricité produits

40 000
foyers éclairés

Valorisation matière



11 754 t
de mâchefers



1 542 t
de ferrailles



2 763 t
de REFIOM



69,7 t
de métaux non ferreux

► Réduction des biodéchets

Compostage



6 804
foyers équipés depuis 2009
(+589 en 2023)



176 sites
de compostage partagé
(+34 en 2023)

1 291,1 t
de déchets détournés estimés

Broyage de branches



163
interventions à domicile effectuées

134 t
de déchets verts évités
soit 890 m³ de branches broyées



20
23

► Ensemble,
réduisons
et trions
nos déchets !

*Imprimé sur papier 100% recyclé
par l'imprimerie 1ère Trace*



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
04 50 78 10 48
contact@sitom.fr

www.sitomvalleesmontblanc.fr